Alerte presse 6
A Crozon, le 6 avril 2020

La FNTAU insiste : « Les ambulanciers sont des professionnels de santé et non des transporteurs. Cette crise sanitaire commence à lever tout doute sur leurs compétences et leurs missions d'ambulanciers urgentistes. »

Entendons-nous parler de transporteurs aériens lorsqu'il s'agit de pilotes d'avion ? Même en ce temps de crise sanitaire, où les services ambulanciers sont positionnés en première ligne, face à l'épidémie du covid-19, les ambulanciers peuvent constater une méconnaissance de leurs missions et compétences. La FNTAU insiste : les ambulanciers sont des professionnels de santé (cf code de la santé publique : professions de santé, art. D4393-1), pas des transporteurs. Or c'est constamment l'appellation qui leur est attribuée lorsqu'on parle d'eux.

Les ambulanciers sont avant tout des professionnels de l'urgence préhospitalière
Les sociétés de services ambulanciers travaillent habituellement dans l'ombre. Néanmoins, leurs missions sont strictement identiques à celles qu'elles mènent actuellement dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19. En premier lieu, 24h/24, 7j/7, leur mission première s'inscrit dans le cadre de l'AMU (aide médicale urgente), en réponse aux besoins du SAMU. Dans le cadre de la loi, selon l'Art. R. 6312 du code de la santé publique leur agrément leur est délivré : « pour l'accomplissement des transports sanitaires des malades, blessés ou parturientes effectués : 1° Dans tous les cas, au titre de l'aide médicale urgente ; 2° Au surplus, le cas échéant, aux transports effectués sur prescription médicale. »

Les appels relatifs aux problème médicaux traités par le SAMU sont délégués aux ambulanciers. Ces sont eux qui sont dépêchés au chevet des patients.
Depuis le début de la crise les différents acteurs des transports sanitaires en France (groupes, réseaux et sociétés indépendantes) et le personnel ambulancier ont fait l'objet d'un très grand nombre d'articles et de sujets dans les médias.
C'est une grande avancée pour eux car ordinairement, ils ne font l'objet d'aucun intérêt particulier, si ce n'est d'être cités dans des articles relatifs à des faits divers. Lorsque vous composez le 15, il y de grandes chances pour que ce soit des ambulantiers, professionnels de santé qui interviennent.

Leur profession et leurs missions sont mal connues
Au début de la crise, les ambulanciers ont été privés des masques distribués en officine. Car même au sein des administrations, ces derniers sont oubliés de la liste des professionnels de santé. Pourtant c'est bien ce qu'ils sont. Le diplôme d'Etat d'ambulancier s'obtient à la suite

Contact presse : Up To Flux **-** Virginie Hunzinger **-** Consultante en RP **-** Tél. 06 10 34 52 81 **-** vhunzinger@uptoflux.com

d'une formation spécifique dans un centre ou institut agréé par le ministère de la Santé. S'ils transportent et transfèrent les patients, ils permettent également aux médecins de réaliser un pré-diagnostic en relayant un bilan clinique, réalisent des examens à l'aide de dispositifs médicaux connectés (télémédecine d'urgence) et enfin, se charge des premiers soins d'urgence et de secours.
La liste de leurs compétences est longue :

- Gestion de situations d'urgences par l'appréciation de l'état clinique d'un patient et de la mise en œuvre des gestes adaptés à son état (Diplôme d'ambulancier d'Etat)
- Identification d'une détresse neurologique, ventilatoire et circulatoire.
- Prise en charge d'un accouchement inopiné extrahospitalier.
- Prise en charge des urgences pédiatriques et bariatriques.
- Prise en charge d'une urgence psychiatrique.
- Prise en charge de la douleur.
- Monitorage et prise de constantes.
- Etc…

« La semaine dernière, dans la presse quotidienne nationale, nous avons encore pu lire que, depuis le début de la pandémie de Covid-19, les ambulanciers du secteur privé sont exceptionnellement mandatés par le SAMU pour acheminer des patients vers les centres d'urgence et effectuer des transferts inter-hospitaliers, ce qui est scandaleux. Notre engagement aux côtés du SAMU-Centre 15 est légal, habituel et constant. Les services ambulanciers interviennent dans le cadre des besoins du SAMU. C'était le cas avant la crise sanitaire et cela le sera après. », explique Yannick Janeiro, le président de la FNTAU (fédération nationale des techniciens ambulanciers urgentistes).

A propos de la FNTAU
La Fédération Nationale des Techniciens Ambulanciers Urgentistes est l'une des quatre fédérations des plus représentatives des entreprises de *services ambulanciers* en France. Elle a été créée pour défendre la mission première de la profession : l'urgence préhospitalière (UPH) dans le cadre du dispositif de l'Aide Médicale Urgente (AMU), en réponse aux appels du SAMU-Centres 15. Sa volonté est de garantir aux Français une égalité géographique de l'accès aux soins d'urgence. Aujourd'hui, elle compte 250 adhérents sur tout le territoire français. Ses travaux se portent sur la réforme en cours, dans l'objectif d'une réorganisation de l'UPH en fonction de délais d'intervention par indice de priorités et sur d'autres propositions qui devront permettre des économies budgétaires et des évolutions, comme une nouvelle formation diplômante, la TAU ou l'application de la norme européenne CEN 1789 2007.

Contact presse : Up To Flux **-** Virginie Hunzinger **-** Consultante en RP **-** Tél. 06 10 34 52 81 **-** vhunzinger@uptoflux.com